

Nb de conseillers en exercice	10
Nb de conseillers présents	9
Nb de suffrages exprimés	9

COMMUNE DE PRUNIERES
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance n°1 du 19 janvier 2023
Délibération n°3 de la séance (2023-03)

L'an deux mille vingt-trois, le dix-neuf janvier, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Prunières s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de

Monsieur Jean-Luc VERRIER, Maire ;

Étaient présents : Jacques BILLON-TYRARD, Pierre DOUSSOT, Martine MARSEILLE, Elisabeth MEYNET, Evelyne PALMAS, Céléna MONDON, Michel De RANCOURT, Annie SOLDADO, Jean-Luc VERRIER.

Étaient absents ou représentés : Robert FRAYSSINES

Secrétaire de séance : Evelyne PALMAS

Date de la convocation du Conseil Municipal : 12 janvier 2023

Objet : Programme de voirie 2023

Monsieur Jacques Billon- Tyrard, adjoint délégué aux travaux informe que la commune a fait appel et rencontré plusieurs entreprises locales pour réaliser des devis.

Il présente le programme de voirie pour l'année 2023 :

Programme d'entretien 2023 :

Nature	Montant prévisionnel HT
VC de Marasse	2 324,00€
VC du Pommerey	3 325,00 €
Reprise dégradations au niveau de la zone du parking du Serre	240,00 €
Total	5 889,00 €

Pour le programme d'investissement 2023

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC Chabrières (du n°69 au chemin de Faire Face)	17 643,00 €	Département (55 % du HT)	11 771,65 €
VC Les Plantas	3 760,00 €		
Coût prévisionnel des travaux HT	21 403,00 €	Autofinancement HT (45%)	9 632,00 €

Dans le cadre des travaux financés par RTE

	Dépenses Prévisionnelles HT	Recettes	
VC de la Clouisse	25 733,00 €	RTE	25 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230119-2023-03-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2023

Le Maire informe que la présente délibération peut être contestée devant le Tribunal administratif de Marseille par courrier postal (24 rue de Breteuil, 13006 Marseille ; Téléphone : 04 91 13 48 13) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>, dans un délai de 2 mois à compter de sa publicité.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :
9 voix Pour 0 abstention 0 voix Contre

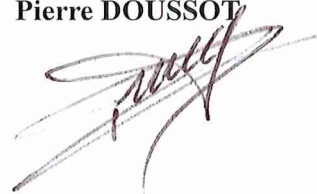
- 1- Adopte le programme de voirie présenté ;
- 2- Autorise le maire à solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers ;
- 3- Dise que les crédits suffisants seront inscrits au budget primitif 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus ont signé tous les membres présents. Pour extrait conforme au registre lequel est dûment signé.

Prunières, le 23 janvier 2023
Le Secrétaire de séance
Evelyne PALMAS



Prunières, le 23 janvier 2023
Pour le Maire empêché
Le 1^{er} adjoint délégué aux finances
Pierre DOUSSOT



Accusé de réception en préfecture
005-210501060-20230119-2023-03-DE
Date de réception préfecture : 24/01/2023